

**PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 23 septembre à 19 h 00 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:

Martin Saint-Laurent, vice-président et représentant de Saint-Simon-les-Mines

Jean-Pierre Fortier, vice-président et représentant de Saint-Georges

André Roy, représentant de Saint-Martin

Gilles Daraïche, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Fabien Couture, représentant de Saint-Théophile

Sylvain Veilleux, représentant de Saint-René

Jonathan Pépin, représentant de Saint-Benoit-Labre

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Richard Lachance, représentant de Saint-Zacharie

Louison Busque, représentant de Saint-Philibert

Jeannot Drouin, représentant du Lac-Poulin

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Marcel Busque, président et représentant de Notre-Dame-des-Pins.

Est également présent Monsieur Eric Maheux, directeur général et secrétaire-trésorier de l'assemblée.

L'assemblée est ouverte à 19 h 00.

**RÉSOLUTION NO: 5558-21**

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche

APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

En y ajoutant les items suivants :

12.1-Matières résiduelles MRC Robert Cliche

12.2-Achat conteneurs 2 et 8 verges

12.3-Entente St-Côme-Linière.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5559-21**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
RÉGULIÈRE TENUE LE 19 AOÛT 2021**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy

APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 août soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions :

- Les autorisations de dépenses en date du 23 septembre 2021;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois d'août 2021;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois d'août 2021, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier.

### **RÉSOLUTION NO: 5560-21**

#### **ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** les déboursés présentés soient acceptés selon les montants suivants :C/P : 446 572,11 \$, salaires : 69 886,43 \$, pour un montant total de 516 458,54 \$.

ADOPTÉE

#### **SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION**

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis la dernière rencontre.

#### **INFORMATIONS**

##### **TRAVAUX AU LET**

Monsieur Pierre Paquet, technicien aux opérations à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, nous présente un résumé de l'évolution des travaux au LET et au SMBR.

#### **AVIS DE MOTION - DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT**

##### **DISPENSE DE LECTURE**

Je, Richard Lachance, administrateur à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, donne avis qu'il sera soumis pour acceptation lors d'une prochaine réunion de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'adopter le budget nécessaire à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-sud pour l'exercice financier 2022. Un projet de règlement est déposé à cette fin.

Je donne également, par le présent avis, dispense de lecture dudit règlement lors de l'assemblée où il sera adopté.

## **RÉSOLUTION NO : 5561-21**

### **ACCEPTATION DES DIFFÉRENTS TAUX POUR 2022**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour la Régie de déterminer par résolution, les différents taux applicables au cours de l'année 2022 à son lieu d'enfouissement technique, de même qu'en vertu des différents services qu'elle offre;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Richard Lachance  
**APPUYÉ** par Monsieur Michel Breton  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil fixe les taux ci-après mentionnés pour la disposition des matières résiduelles acceptables à son lieu d'enfouissement technique, ainsi que pour les services rendus par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud pour l'année 2022;

- 121,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles transportées au moyen d'un camion à ordures conventionnel (benne), par ou pour une municipalité membre de la Régie;
- 112,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles solides acceptables dans le lieu d'enfouissement technique de la Régie et transportés à l'extérieur d'un contrat municipal;
- 115,00 \$ dollars la tonne métrique pour des matières résiduelles valorisables disposées à l'écocentre par un entrepreneur;
- 70,00 \$ dollars la tonne métrique pour des matières résiduelles valorisables disposées à l'écocentre par un particulier;
- 115,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière sans broche;
- 215,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de tubulure d'érablière avec broche;
- 2,00 \$ dollars le kilogramme pour disposer d'animaux ou parties d'animaux morts;
- 200,00 \$ dollars la tonne métrique pour disposer de matières résiduelles sous forme de boues et recevables dans un lieu d'enfouissement technique (analyses requises).

**QU'**un taux de 400,00 \$ dollars la tonne métrique sera chargé à tout transporteur qui disposera, à l'insu des gestionnaires et/ou des employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, des matières résiduelles provenant d'une municipalité non-membre de celle-ci;

**QU'**un tarif minimal de 30,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à la Régie pour enfouissement;

**QU'**un tarif minimal de 15,00 \$ dollars soit chargé pour chaque voyage disposé à l'écocentre de la Régie;

**QUE** la terre contaminée, peu importe son degré de contamination ou sa provenance, soit refusée;

**QUE** soient chargés à quiconque en fait la demande, les tarifs suivants pour l'utilisation des différents équipements de la Régie:

- machinerie pour "tirer" ou décharger les voyages: 15,00 \$/ utilisation
- couteau à déglacer : 50,00 \$/utilisation
- utilisation de la balance (pesée) : 25,00 \$/utilisation.

Nonobstant la tarification de 105,00 \$ dollars la tonne métrique, le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie ou son représentant autorisé pourra accorder un escompte sur le montant à payer pour disposer de matières résiduelles, et ce, aux conditions suivantes:

- Les matières doivent obligatoirement transiter par l'écocentre de la Régie;
- L'escompte accordé, s'il y a lieu, ne s'appliquera pas aux entreprises, qu'elles soient à but lucratif ou non;
- Les matières à disposer se doivent d'être recyclables et être incluses dans un programme de récupération offert par la Régie;
- L'utilisateur des services de l'écocentre devra participer au tri de ses matières dans les différents conteneurs prévus à cet effet;
- En aucun cas le montant à verser ne peut être inférieur à 15,00 \$.

En plus des taux cités précédemment, il s'ajoutera une ou des taxes sur les redevances sur l'enfouissement, décrétées par le Gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO : 5562-21**

#### **TAUX D'INTÉRÊT 2022**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jeannot Drouin  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QU'UN** taux d'intérêt de 12% soit chargé sur tout compte passé dû à la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2022.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTION NO : 5563-21**

#### **RECONDUCTION DU FONDS ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT qu'un fonds environnement a été créé pour une durée de deux ans (résolution #5372-20), dans le but d'encourager les municipalités à développer des projets pour diminuer l'enfouissement et encourager les citoyens à participer;

CONSIDÉRANT que la Régie, par ce fonds environnement, souhaite poursuivre son aide financière de 50 % du projet jusqu'à un maximum selon les calculs faits, à condition que la municipalité participe elle aussi pour l'autre 50 %;

CONSIDÉRANT que la Régie a fourni un document dans lequel on retrouve les conditions d'admission à chaque municipalité;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur André Roy  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte la reconduction du fonds environnement pour une durée de deux ans et selon les détails inclus dans les considérants précédents.

**QUE** ce conseil accepte le transfert du fonds accumulé vers le fonds environnement pour un montant total de 60 000,00 \$.

#### ADOPTÉE

#### **RÉSOLUTION NO : 5564-21**

#### **ACHAT BACS BLEUS 360L**

CONSIDÉRANT que ce conseil a accordé à IPL Inc. le mandat de fourniture de bacs bleus 360L pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021, et ce, selon l'offre déposée, résolution #5457-20;

CONSIDÉRANT qu'en date du 23 septembre 2021, il ne reste que 135 bacs bleus 360L;

CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit gratuitement les bacs bleus de 360L aux citoyens pour le recyclage;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Veilleux  
APPUYÉ par Monsieur Richard Lachance  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'offre d'IPL pour l'achat de 500 bacs bleus de 360L pour le recyclage, au montant de 37 953,25 \$ taxes et transport inclus.

#### ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO : 5565-21**

**ARTICLE DANS L'ÉCLAIREUR – 40 ANS DE LA RICBS**

- CONSIDÉRANT que la Régie souligne ses 40 ans d'existence cette année;
- CONSIDÉRANT que l'Éclaireur-Progrès fait un cahier spécial « Histoire à succès »;
- CONSIDÉRANT que c'est une belle visibilité pour la Régie;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte que la Régie achète une page complète dans le cahier spécial « Histoire à succès » au coût de 1 244 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION NO : 5566-21**

**MATIÈRES RÉSIDUELLES MRC ROBERT CLICHE**

- CONSIDÉRANT que la MRC Robert Cliche a déposé une demande pour la possibilité d'envoyer leurs matières résiduelles à notre site;
- CONSIDÉRANT que certaines vérifications doivent être faites;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Daraïche  
APPUYÉ par Monsieur Jonathan Pépin  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil mandate son directeur général, M. Eric Maheux, à faire toutes les vérifications nécessaires pour recevoir les matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche;

**QUE** ce conseil accepte de recevoir les matières résiduelles de la MRC Robert-Cliche si toutes les vérifications confirment la légalité.

**ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO : 5567-21**

### **ACHAT CONTENEURS 2 ET 8 VERGES**

- CONSIDÉRANT que c'est la Régie qui fournit aux différentes entreprises et commerces établis sur le territoire les conteneurs servant à la récupération des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT que la Régie avait un seul conteneur d'une capacité de deux (2) verges et un seul d'une capacité de huit (8) verges cubes en inventaire et qu'elle a un grand nombre de demandes pour de tels conteneurs;
- CONSIDÉRANT qu'un prix unitaire a été demandé le 23 septembre 2021 à MG Distribution, fournisseur habituel des conteneurs à la Régie;
- CONSIDÉRANT que le prix proposé a été de 1 645,00 \$ plus taxes l'unité, livraison incluse;
- CONSIDÉRANT que des demandes pour ces conteneurs étaient urgentes;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Richard Lachance  
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil accepte l'achat de dix-huit (18) conteneurs d'une capacité de deux (2) verges au prix de 1 255,00 \$ plus taxes l'unité et neuf (9) conteneurs d'une capacité de huit (8) verges cubes chez MG Distribution, au prix de 2 570,00 \$ plus taxes l'unité.

#### **ADOPTÉE**

## **RÉSOLUTION NO : 5568-21**

### **ENTENTE SAINT-CÔME-LINIÈRE**

- CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée avec la municipalité de Saint-Côme-Linière (résolution #4841-16) concernant le versement d'une compensation en tant que ville hôte du site;
- CONSIDÉRANT que des échanges concernant la modification de l'entente ont eu lieu entre la directrice générale de la municipalité de Saint-Côme-Linière et le directeur général de la Régie;
- CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

#### **EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Louison Busque  
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

**QUE** ce conseil désire recevoir par résolution la demande d'une rencontre entre la Régie et la municipalité pour discussion concernant ladite entente.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO: 5569-21**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton  
APPUYÉ par Monsieur André Roy  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

**QUE** la présente assemblée soit levée à 20 h 48

ADOPTÉE

**LE PRÉSIDENT  
DE L'ASSEMBLÉE**

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

**MARCEL BUSQUE**

**ERIC MAHEUX**